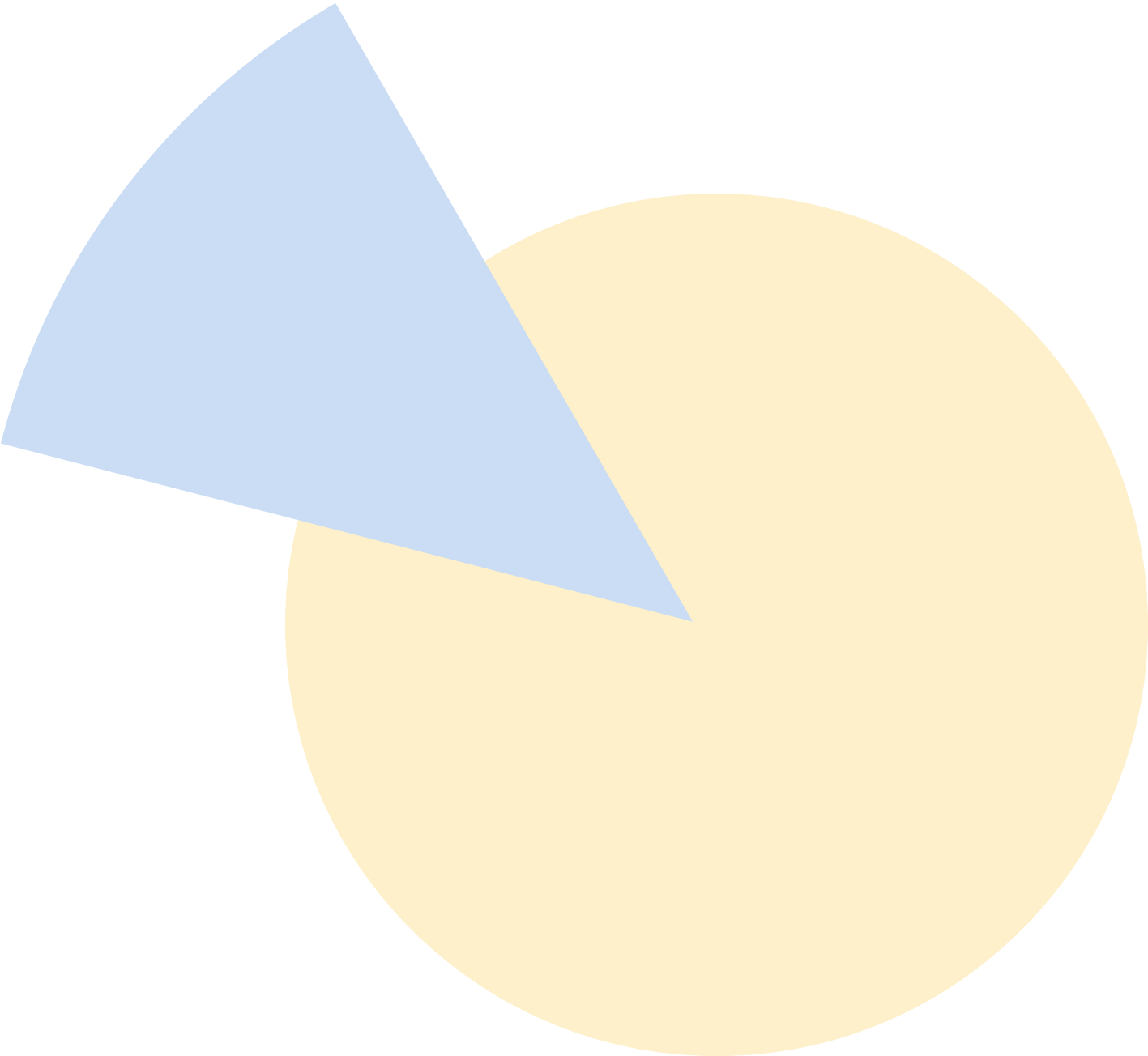


# Centrale nucléaire de Cruas-Meysse



# Jusqu'à 7 260 personnes et 2 770 emplois dépendent de sa présence

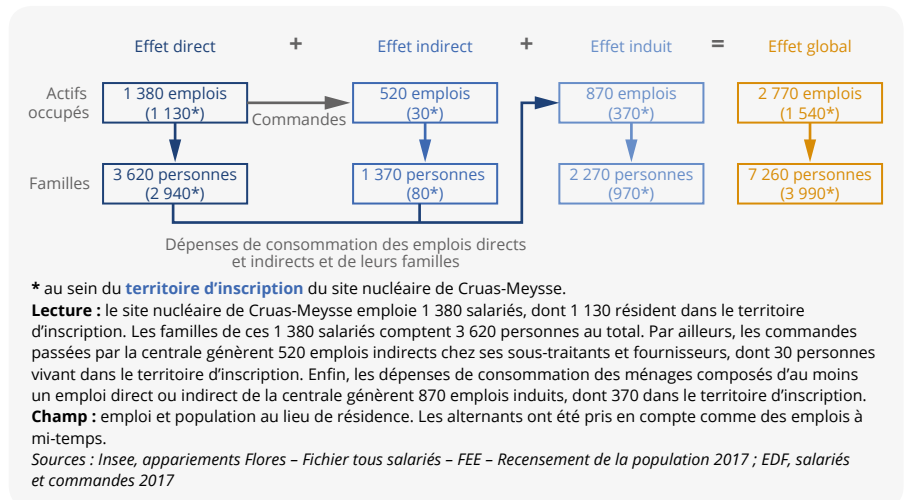
En 2017, la centrale nucléaire de Cruas-Meyssse emploie 1 380 salariés. Pour une majorité d'entre eux, il s'agit d'hommes, relativement jeunes. Ils occupent majoritairement des postes qualifiés et sont employés pour la quasi-intégralité d'entre eux en contrat à durée indéterminée. Les commandes passées par la centrale à des fournisseurs et sous-traitants génèrent 520 emplois indirects. De plus, les dépenses de consommation des personnes occupant ces emplois directs ou indirects et de leurs familles induisent également des emplois supplémentaires. Au total, ce sont jusqu'à 2 770 emplois qui dépendent de la présence du centre nucléaire. Plus de la moitié des personnes qui occupent ces emplois résident sur un territoire composé de 27 communes, localisé autour de Montélimar, situé à une dizaine de kilomètres au sud de la centrale. En tenant compte de l'ensemble des personnes résidant dans un ménage dont au moins l'un des membres occupe l'un de ces emplois, ce sont 7 260 personnes dont tout ou partie des revenus dépendent de la centrale.

Le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Cruas-Meyssse est implanté sur les communes de Cruas et de Meyssse. Il est situé en Ardèche, le long du Rhône, à la frontière avec le département de la Drôme et à une dizaine de kilomètres au nord de Montélimar. Il est l'une des quatre centrales nucléaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes, première région française productrice d'électricité d'origine nucléaire (23 % de la production nationale en 2020). Les quatre réacteurs du CNPE représentent 5 % de cette production d'électricité d'origine nucléaire française.

## La centrale emploie directement 1 380 salariés sur des postes particulièrement qualifiés

En 2017, 1 380 salariés travaillent directement pour la centrale nucléaire de Cruas-Meyssse ► **figure 1**. Parmi eux, neuf sur dix sont en contrat à durée indéterminée, contre 84 % des salariés de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En outre, ils occupent des postes particulièrement qualifiés et à forte technicité. Ainsi, 30 % d'entre eux sont des cadres, contre 16 % dans la région. Les emplois de technicien et profession intermédiaire sont encore davantage surreprésentés puisqu'ils représentent 65 % des emplois de la centrale, contre 21 % dans la région. Les salariés du CNPE de Cruas-Meyssse possèdent également des caractéristiques démographiques très spécifiques. Ils sont plus jeunes et constitués très majoritairement d'hommes. Ainsi, 29 % d'entre eux sont âgés de moins de 30 ans contre 20 % des actifs occupés de la région et 81 % sont des hommes contre à peine plus d'un sur deux dans la région (52 %).

### ► 1. Nombre d'emplois directs, indirects et induits par le CNPE de Cruas-Meyssse



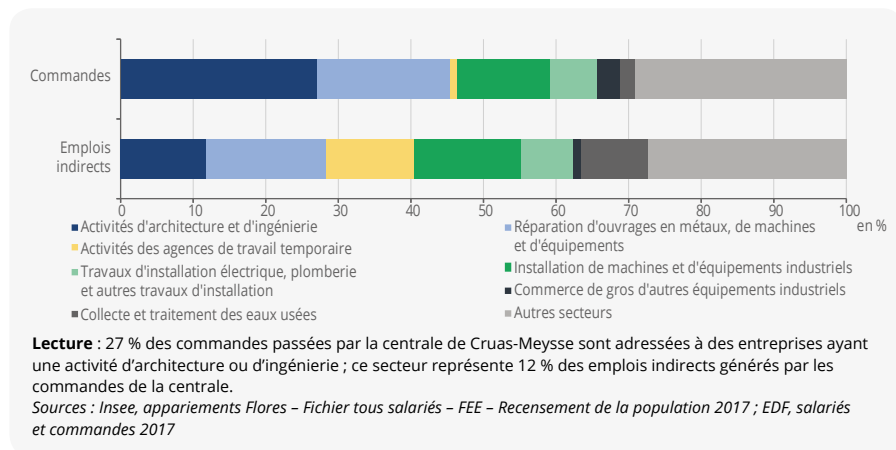
### Les commandes de la centrale génèrent 520 emplois indirects

Le CNPE de Cruas-Meyssse, via ses 71,4 millions d'euros de commandes passées en 2017 auprès de ses nombreux fournisseurs situés en Ardèche ou dans l'un des autres départements environnants, est à l'origine de 520 emplois indirects. Ces emplois s'expliquent par le caractère non permanent de certaines opérations et la nécessité pour la centrale d'avoir recours à la sous-traitance, notamment pour des activités de maintenance et de remplacement du combustible. Parmi ces fournisseurs, certains ont une part significative de leurs revenus qui dépendent de la centrale. Ainsi, 34 établissements ont plus de 10 % de leur chiffre d'affaires qui

s'explique par les commandes de la centrale. Elles sont principalement dirigées vers les activités d'architecture et d'ingénierie (27 %), la réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements (18 %) et le secteur de l'installation de machines et d'équipements industriels (13 %) ► **figure 2**.

Les emplois indirects (qui dépendent à la fois du nombre d'emplois de chaque fournisseur et de la part du chiffre d'affaires généré par les commandes de la centrale) sont, eux, davantage orientés vers les activités de réparations d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements (17 %), les activités d'installation de machines et d'équipements industriels (15 %), les activités d'agences de travail temporaire (12 %) et les activités d'architecture et d'ingénierie (12 %).

## ► 2. Répartition des commandes et des emplois indirects du CNPE de Cruas-Meysses selon le secteur d'activité



En plus de ces emplois, la centrale génère également 870 **emplois induits** par la consommation des salariés directs, indirects et de l'ensemble des membres de leurs ménages. Ces emplois induits n'étant pas directement imputables à la centrale, ils sont dirigés vers des secteurs d'activité très différents, essentiellement vers des activités présentes telles que les services d'administration générale, économique et sociale (17 %) et les activités hospitalières (11 %).

Au total, en 2017, l'activité du CNPE génère en Ardèche et dans ses départements environnants des emplois directs, indirects ou induits pour 2 770 salariés. Elle contribue ainsi aux revenus de 7 260 personnes résidant dans une famille dont au moins l'un des membres exerce un de ces emplois.

### Un territoire d'inscription qui s'étend sur deux départements

Le **territoire d'inscription** de la centrale, c'est-à-dire la zone géographique autour de laquelle le CNPE exerce une forte influence économique, ne se résume pas aux quelques communes qui jouxtent la centrale. Il est en réalité composé de 27 communes dont plus de 2,5 % des actifs en emplois occupent un emploi relatif à la centrale ► **figure 3**. Étant situé à la frontière entre l'Ardèche et la Drôme, le territoire d'inscription s'étend sur ces deux départements.

En 2017, 87 100 personnes résident dans ce territoire, dont Montélimar est de loin la commune la plus peuplée (45 % des habitants). Viennent ensuite les communes du Teil et de Donzère qui représentent respectivement 10 % et 7 % de l'ensemble des habitants du territoire.

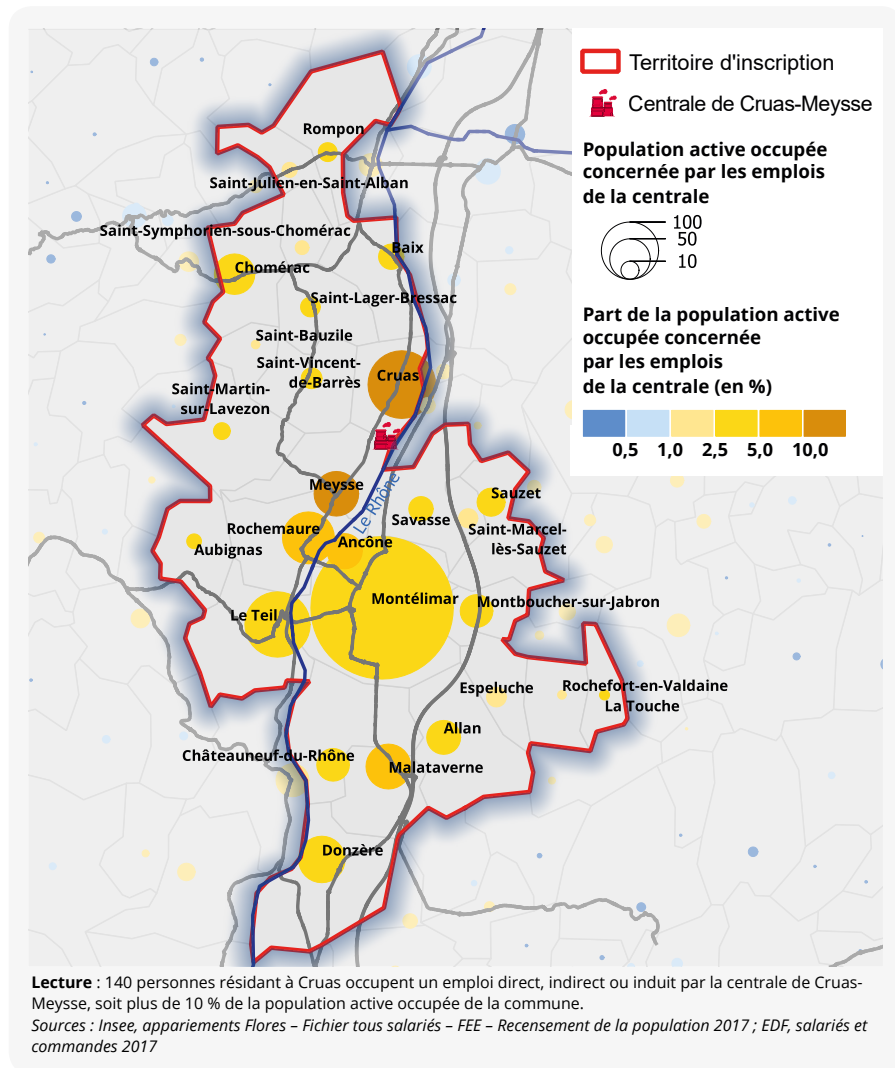
Sur l'ensemble des personnes occupant un emploi généré par le CNPE de Cruas-Meysses (emploi direct, indirect ou induit), plus de la moitié (56 %) réside dans le territoire. Parmi elles, une moitié résident dans les communes de Montélimar et

de Cruas. C'est dans les communes de Cruas et de Meysses, sur lesquelles la centrale est implantée, que l'influence du CNPE sur l'emploi est la plus forte. Ainsi, sur ces communes, un peu plus de 11 % des actifs en emploi occupent un emploi généré par la centrale. Dans les communes de Rochemaure et de

Malataverne, le niveau d'emploi est également, mais dans une moindre mesure, fortement dépendant des activités de la centrale (respectivement 9,5 % et 7 % des actifs occupés). En dehors du territoire d'inscription de la centrale, près de 40 emplois concernent des personnes qui résident à Pierrelatte et 35 à Viviers.

Les centrales de Cruas-Meysses et du Tricastin étant très proches, leur territoire d'inscription le sont également. La commune de Donzère fait partie des deux territoires ; il s'agit de la seule commune où la part de population active occupée concernée par les activités des centrales est supérieure à 2,5 % pour deux sites. Le territoire d'inscription de la centrale de Cruas-Meysses est caractérisé par une croissance démographique particulièrement forte. En effet, sa population a, en moyenne, augmenté d'environ 1,2 % par an entre 1962 et 2017, alors que cette augmentation n'a été que de + 0,5 % en Ardèche, de + 0,9 % dans la Drôme et de + 0,7 % pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes ► **figure 4**. C'est entre 1962 et

## ► 3. Communes dont la population active est la plus fortement concernée par la présence de la centrale de Cruas-Meysses



1968 que cette hausse est la plus forte (+ 3,0 % par an). Entre 1975 et 1982, période correspondant à la construction de la centrale, la croissance démographique du périmètre d'inscription (+ 1,3 % par an) est nettement plus

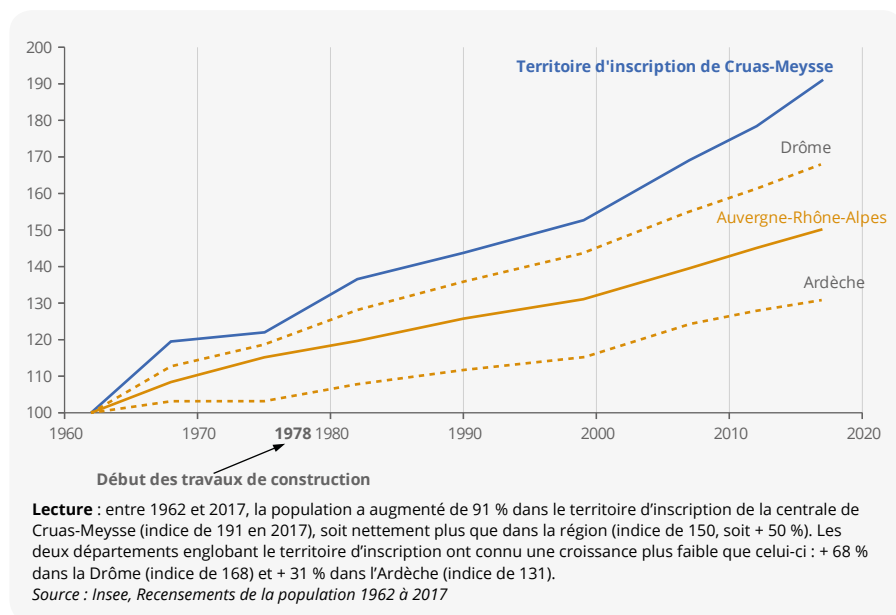
importante que celles de l'Ardèche (+ 0,6 %), de la Drôme (+ 1,1 %) et d'Auvergne-Rhône-Alpes (+ 0,5 %), portée notamment par un fort excédent des arrivées sur les départs. Entre 2012 et 2017, la croissance démographique de ce territoire (+ 1,4 %

par an) reste nettement plus importante que celle de l'Ardèche (+ 0,5 % par an), de la Drôme (+ 0,8 % par an) et d'Auvergne-Rhône-Alpes (+ 0,7 % par an).

Parmi les habitants de ce territoire, un grand nombre (1 200) se déplacent quotidiennement à Cruas pour y travailler. Ce flux domicile-travail est le deuxième plus important du territoire d'inscription, derrière celui des personnes se rendant à Montélimar. Parmi ceux qui se déplacent vers Cruas pour travailler, plus de la moitié (650) proviennent de Montélimar, 200 de la commune du Teil et 100 de Rochemaure. Si la présence de la centrale sur la commune de Cruas ne peut expliquer à elle seule l'intégralité de ces flux, elle doit en expliquer une large partie, le CNPE de Cruas-Meysses étant de très loin le plus gros établissement de la commune. Il est également le deuxième plus gros établissement du territoire d'inscription, derrière le groupement hospitalier Portes de Provence situé à Montélimar.

L'impact sur le territoire autour de la centrale est aussi financier. En 2017, la centrale de Cruas-Meysses s'est acquittée de 71,5 millions d'euros d'impôts et taxes locales dont 8,4 millions d'euros de taxe foncière. Ainsi, en moyenne, le produit de la fiscalité directe du **secteur communal** (provenant des taxes « entreprises ») est de 399 euros par habitant dans le périmètre d'inscription de la centrale, contre 229 euros en moyenne sur l'ensemble de la région. La commune et l'intercommunalité où est installée la centrale nucléaire sont celles qui en bénéficient le plus. ●

#### ► 4. Évolution de la population (base 100 en 1962)



#### ► Grand carénage

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes de l'Insee, la Préfecture de Région et EDF. Ces travaux s'inscrivent dans le contexte de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2023 et du grand carénage. En Auvergne-Rhône-Alpes, ce dernier concerne les quatre CNPE. Ce programme industriel national d'EDF porte sur des investissements et travaux de grande envergure dans le domaine nucléaire. Les chantiers concernent prioritairement l'amélioration de la sûreté, mais aussi le remplacement de gros composants (alternateurs, turbines...) et la rénovation du contrôle de commande, dans le but de prolonger la durée de fonctionnement des centrales. Le programme des travaux s'échelonne sur une dizaine d'années. EDF prévoit une mobilisation moyenne de 5 000 intervenants extérieurs (hors opérations habituelles de maintenance).

Les 4<sup>e</sup> visites décennales du CNPE de Cruas-Meysses débuteront en 2024 sur l'unité de production n° 3 et s'achèveront en 2027 sur l'unité de production n° 2. Lors de ces deux visites, des chantiers supplémentaires de remplacement de générateurs de vapeur sont également programmés. La complémentarité des programmes de maintenance des centrales de Cruas-Meysses et du Tricastin est sans conteste un atout de dynamisme supplémentaire pour le territoire.